

Demande de remboursement.

Date :

Événement / Course :

Lieu :

Coureur à rembourser :

1) Utilisation véhicule personnel :

Kms aller/retour =

X 0,.. Euros = (A) =

Frais de péage avec justificatifs = (B) =

Total = A + B = Euros

Noms des licenciés =

OU

2) Utilisation véhicule minibus OMS :

***Kms aller/retour (pour info) = Environ**

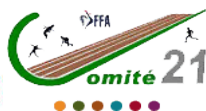
*** (l'OMS facture ensuite au club 0,20 euros du km.)**

Frais de Gasoil avec justificatifs = (A) =

Frais de Péage avec justificatifs = (B) = 0 €

Total = A + B =Euros

Noms des licenciés (5 minimum) =



REGLEMENT :

- 1) Pour les événements ayant lieu hors de la région, se renseigner sur la faisabilité du remboursement par la trésorerie du club.
- 2) **Pour toutes les courses, si les athlètes covoiturent**, les frais pour une voiture particulière seront remboursés si elle transporte **4 coureurs ou accompagnateurs licenciés**. Un forfait kilométrique de 0,30€/km aller+retour s'appliquera pour tout déplacement avec paiement le cas échéant des frais de péage attesté par un ticket.
- 3) **Pour les championnats FFA**, le club accorde aux athlètes qualifiés, **un forfait journalier de 70€** pour leur hébergement.
- 4) **Pour les déplacements :**

Pour les cross : L'inscription – gratuite – est faite par le biais du club. Ils sont soumis aux mêmes modalités de défraiement que les compétitions sur piste dès lors qu'ils constituent un championnat sur qualification* (régional, interrégional et France), *le département étant ouvert à tous.

Pour les championnats FFA qui sont soumis à une qualification.

Pour les courses sélectionnées par les entraîneurs, validées par le comité directeur du club.

Dans ces cas les modalités suivantes seront appliquées :

Le club accordera aux athlètes qualifiés, **un forfait journalier de 70€** pour leur hébergement.

Pour le déplacement, le club souhaite favoriser **le covoiturage**. Les frais pour une voiture particulière seront remboursés proportionnellement au nombre de licenciés et **accompagnateurs licenciés au club** transportés dans le véhicule. Les frais de péage, attestés par un ticket, seront intégralement remboursés.

Dans le cas où plusieurs compétiteurs sont qualifiés, le barème kilométrique sera le suivant :

Compétiteur qui se déplace seul: 0,10€/km

2 compétiteurs ou 1 compétiteur et un accompagnateur licencié au club covoiturent : 0,15€/km

3 compétiteurs ou 1 et 2, 2 et 1 covoiturent : 0,20€/km

4 compétiteurs ou 1 et 3, 2 et 2, 3 et 1 covoiturent: 0,30€/km

Dans le cas où **un seul compétiteur est qualifié**, il perçoit un remboursement de 0,30€ par km.

Tous les remboursements seront effectués sur remise à la trésorière de la fiche de demande de remboursement* dûment remplie et accompagnée des justificatifs (ticket de carburant (pour refaire le plein du véhicule OMS et ticket(s) de péage).

5) Il y a possibilité de réserver (0,20 euros/ km facturé au club par l'OMS) des minibus 9 places auprès de l'OMS (s'y prendre à l'avance). **Demander à un membre du bureau du club pour la réservation. Nouveauté** : il sera demandé un **chèque de caution** d'un montant évalué selon le mode de calcul suivant : nombre de kilomètres estimés multiplié par 0,20 euros. Le club se réserve la possibilité d'encaisser ce chèque si les conditions de remboursement ne sont pas conformes. En cas de blessure ou d'absence d'un athlète prévu dans le bus (**dans les conditions où il n'y aurait plus 5 licenciés**) il suffit de ne pas prendre le bus réservé, prévenir l'OMS et choisir un autre mode de transport

6) Le club dispose d'un compte gazoil à la disposition des coureurs (Intermarché met à notre disposition 500 euros par an en gazoil). Il est préférable d'utiliser cette formule de déplacement en priorité.

7) Il est souhaitable, par souci d'égalité que ces deux modes de remboursement puissent profiter autant à la section jeunes, aux courses par équipes, aux traileurs, aux crossmans, aux routards, aux pistards ...

8) Remettre la demande de remboursement à la trésorerie du club : secretariat@semuraa.club

Merci par avance, le bureau S.A.A